

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 31 juillet 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par François BERNARDINI - Gérard GAZAY représenté par Roland GIBERTI - Danielle MILON représentée par Roland MOUREN - Georges ROSSO représenté par Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Bernard DEFLESSELLES - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB 014-8162/20/BM

■ Approbation d'une convention de cession à titre onéreux d'équipements billettiques conclue entre le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées et la Métropole Aix-Marseille-Provence

MET 20/15258/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence procède au remplacement de son système billettique composé d'équipements VIX EBRIO+ afin d'harmoniser les systèmes au sein de ses réseaux de transport.

A cette occasion, le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées a souhaité acquérir une partie des équipements déposés par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour équiper à moindre coût et dans les meilleurs délais ses véhicules de transport en commun.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a convenu de céder audit syndicat 20 pupitres DC6000 au tarif unitaire de 271€ HT et de lui céder les 15 autres gracieusement.

Le prix unitaire est estimée à 338 € HT sur laquelle une décote de 20% a été appliquée car les appareils sont vendus en l'état (non testés).

La recette totale pour la Métropole Aix-Marseille-Provence est égale à 5 420 € HT.

Le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées prendra à sa charge les frais de transport vers ses locaux.

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 05 août 2020

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'Orientation des Transports Intérieurs modifiés ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de remplacer son système billettique composé d'équipement VIX EBRIO+ afin d'harmoniser les systèmes au sein de ses réseaux de transport.
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence a convenu de céder à titre onéreux une partie de ses équipements.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de cession à titre onéreux d'équipements billettiques ci-annexée.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

Les recettes en découlant seront inscrites au Budget annexe des Transports de la Métropole Aix-Marseille-Provence – section de Fonctionnement - Nature 775 – sous politique 210.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 05 août 2020